

## COMMUNE D'AMPLEPUIS

### Enquête publique unique sur les projets de révision générale du PLU et sur la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et l'élaboration du zonage des eaux pluviales Du lundi 24 mars 2025 à 9h00 au mercredi 30 avril 2025 à 12h00

Par arrêté du 28 Février 2025 Monsieur le Maire d'Amplepuis a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur la révision générale du PLU, la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et l'élaboration du zonage des eaux pluviales.

Le PLU de la commune d'Amplepuis est un document qui régleme nte le droit des sols. Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le dossier soumis à l'enquête. La personne responsable est la commune d'Amplepuis, représentée par son maire Monsieur René PONTET.

Le projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et d'élaboration du zonage des eaux pluviales permet de mettre à jour les zones d'assainissement collectif et non collectif et la mise en œuvre d'une gestion des eaux pluviales. La personne responsable est la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, représentée par son Président Monsieur Patrice Verchère.

Le Tribunal administratif de Lyon a désigné, par décision du 24/01/2025, Monsieur Alain BURONFOSSE en qualité de commissaire enquêteur et Madame Martine MARECHET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Amplepuis, siège de l'enquête publique unique, du lundi 24 mars à 9h00 au mercredi 30 avril à 12h00, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie (lundis, mercredis et vendredis de 8h15 à 12h00, mardis et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 10h30 à 12h00).

Toute information relative à la révision du plan local d'urbanisme peut être demandée auprès de la Mairie d'Amplepuis, par courrier Mairie – 9 place de l'Hôtel de Ville, 69550 Amplepuis – par téléphone 04 74 89 30 24 ou par courrier électronique à : [mairie@amplepuis.fr](mailto:mairie@amplepuis.fr)

Toute information relative aux zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales peut être demandée auprès de la COR, par courrier service assainissement, 3 rue de la Venne 69170 Tarare, par téléphone : 04 74 05 06 60, ou par mail : [contact@cor.fr](mailto:contact@cor.fr)

Le dossier d'enquête comprenant le dossier de la révision du PLU accompagné des avis des personnes publiques associées et du bilan de la concertation, les zones d'assainissement des eaux usées et zonage d'eaux pluviales et son rapport ainsi que les pièces administratives liées aux procédures ; pourra être consulté sur le site internet d'Amplepuis à l'adresse suivante : <https://www.amplepuis.fr>, sur le site internet de la COR <http://ouestrhodanien.fr>, en version papier et sur un poste informatique en mairie d'Amplepuis, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie, le :

Mardi 25 mars 2025 de 9h à 12h

Jeudi 3 avril 2025 de 14h à 17h

Mercredi 9 avril 2025 de 9h à 12h

Samedi 26 avril 2025 de 9h à 12h

Le public pourra également adresser ses observations :

- Sur le registre d'enquête papier mis à disposition à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- Par voie postale: Monsieur le Commissaire enquêteur, Enquête publique unique relative au PLU et aux zones d'assainissement des eaux usées et zonage des eaux pluviales, Mairie d'Amplepuis- 9 place de l'Hôtel de Ville, 69550 Amplepuis
- Par mail sur l'adresse électronique : [enquetepublique.plu@amplepuis.fr](mailto:enquetepublique.plu@amplepuis.fr) en précisant « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur »

Les observations et propositions écrites et orales du public reçues par le commissaire enquêteur et celles transmises par voie postale ou électronique seront consultables à la mairie d'Amplepuis.

Cet avis est affiché sur les lieux habituels d'affichage de la commune et de la COR et peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.amplepuis.fr> et <https://www.ouestrhodanien.fr>

A l'issue de l'enquête publique unique, le conseil municipal approuvera la révision générale du PLU d'Amplepuis, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. La mise à jour du zonage d'assainissement et des eaux usées et le zonage des eaux pluviales sera annexé au dossier de PLU.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie d'Amplepuis, à la COR aux jours et heures habituels d'ouverture, et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet : <https://www.amplepuis.fr> et <http://www.ouestrhodanien.fr>

Le Maire